

*Cette feuille est à dupliquer si l'école a plus de 11 classes*

**Chaque signataire ci-dessous reconnaît avoir lu et s'engage à respecter le règlement intérieur joint.**

Classe	Niveau de la classe	Nom de l'enseignant	Signature de l'enseignant	Nombre d'élèves	E-mail personnel
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					

**Attention, le nombre d'élèves déclaré doit correspondre au nombre d'élèves inscrits dans la classe car tous sont concernés par les activités et l'assurance de la coopérative, même si certains n'ont pas versé de « participation financière » en début d'année (cf circulaire de juillet 2008).**

**ASSURANCE** : Les responsabilités civile et pénale de l'AD OCCE 64 et de son Président sont engagées dès lors qu'une action est entreprise par les adhérents à l'OCCE. Les activités menées par les coopératives (voyage, séjour, activités sportives, etc.) rendent obligatoires la souscription d'un contrat par l'AD OCCE pour la totalité de ses adhérents.

**Cette formule est obligatoire, elle se substitue à toute autre forme de contrat d'assurance de la coopérative. Le chèque de l'assurance, tout comme celui de l'affiliation, doit être libellé à l'ordre de l'OCCE 64.**

Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'AD OCCE qui fera suivre à l'assureur.

Calcul du montant de l'assurance = Nbre total d'adhérents.....  x 0.25 € =   
(élèves et enseignants) A

Assurance des biens propriété de la coopérative ou prêtés à la coopérative (à ne prendre en compte que si votre école a acheté pour plus de 2000 € de biens) :

Montant des biens à assurer :  - 2000 € =  x 0.00688 € =   
B

Montant du chèque A + B :

**Je déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire, du règlement intérieur et des recommandations joints en annexe. Je déclare sur l'honneur que la totalité des effectifs de l'école ont été déclarés ci-dessus.**

Date :

Signature du mandataire :